



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



CABINET DU PREMIER MINISTRE



AVIS DE RECRUTEMENT DE CONSULTANTS EN APPUI A LA COORDINATION REGIONALE DES PROJETS FINANCES OU CO-FINANCES PAR LA BANQUE MONDIALE ET AUTRES PROJETS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre des appuis aux efforts de développement du Gouvernement de Côte d'Ivoire, divers Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sont amenés à intervenir par le biais du financement de projets et programmes en lien avec les politiques et stratégies définies par le Gouvernement.

Face à la multiplicité des initiatives en cours, il y a un besoin urgent d'une meilleure coordination des interventions des partenaires de développement pour éviter les doublons et la dispersion des efforts. La nécessité d'une meilleure coordination a été aussi exprimée par les autorités préfectorales et communales, notamment de Korhogo (région du Poro), qui ont souhaité à cet effet, un soutien de la Banque mondiale. Etant une initiative du Gouvernement et portée par la Primature, le Projet de Cohésion Sociale des régions Nord du Golfe de Guinée (COSO) a été suggéré comme le projet le mieux placé pour soutenir cette action, compte tenu aussi de ses interventions multisectorielles dans le Nord du pays, de sa structure de mise en œuvre décentralisée, de sa collaboration étroite avec l'Administration, les Collectivités territoriales et les services déconcentrés des Ministères, par le biais de la Commission d'Approbation et de suivi des Sous-projets (CRAS) présidée par le Préfet de région et aussi du fait de la forte présence du projet COSO sur le terrain avec 4 bureaux régionaux et 127 Agents de Développement Communautaires (ADC) répartis dans 10 régions du Nord.

Afin de s'assurer que la coordination régionale sera menée de façon continue et sans que cette responsabilité supplémentaire ne pèse sur les capacités de l'équipe du COSO et sur ses activités quotidiennes, il a été convenu d'engager des Consultants régionaux, qui seront basés dans les antennes régionales du COSO et seront chargés de faciliter les actions de coordination au niveau régional en liaison avec le Préfet de région et la Cellule Locale de Suivi du Portefeuille (CLSP) de la Banque mondiale mise en place dans la Région.

A cet effet, le projet recrute deux (02) consultants en appui à la coordination régionale des projets financés ou co-financés par la Banque mondiale et autres projets et programmes de développement afin d'apporter un appui technique à la CLSP.

II. OBJECTIFS

L'objectif général de la mission est d'apporter un appui technique à la CLSP présidée par le Préfet de Région, dans la coordination des activités des projets et programmes intervenant dans la Région afin d'assurer une cohérence et l'efficacité des interventions.

Les objectifs spécifiques sont :

- Renforcer les synergies d'actions sur le terrain (convergence et complémentarité) ;
- Contribuer à une meilleure capitalisation des acquis des projets et programmes par les Collectivités et populations bénéficiaires ;
- Contribuer à accroître la visibilité auprès des populations bénéficiaires, des initiatives en cours dans la région ;
- Soutenir l'apport du projet COSO au développement local à travers l'utilisation de ses approches pertinentes pour faciliter la mise en œuvre des projets et programmes.

III. TACHES SPECIFIQUES

Le Consultant régional qui sera basé au sein de l'UCP-COSO, appuie le secrétariat technique de la CLSP présidée par le Préfet de Région à qui il rend compte. Il aura, entre autres, pour tâches spécifiques :

1. Apporter un appui à la réalisation et l'actualisation continue de la cartographie des investissements au niveau local ; cartographier les actions du Gouvernement et celles des autres acteurs et donateurs.
2. Travailler en étroite collaboration avec la CLSP pour le suivi de l'exécution des projets dans la Région.
3. Consolider les programmes d'activités annuels des projets (dans les grandes lignes), en ce qui concerne en particulier la région
4. Contribuer à la hiérarchisation des besoins comme indiqué dans les plans de développement villageois.
5. Assister la CLSP à mettre en place un système M&E/MIS pour déterminer qui fournit quels services et suivre la mise en œuvre des prestations. L'application eDCC jouerait un rôle à cet égard.
6. Proposer des mécanismes de capitalisation des leçons apprises des différentes initiatives
7. Organiser des cadres de concertation sur les actions en cours au bénéfice de la région ;
8. Soutenir les actions d'information des populations bénéficiaires des projets.

IV. ZONE DE COMPETENCE ET ETENDUE DES MISSIONS

Les zones de compétence des deux Consultants à sélectionner couvrent respectivement la Région du Poro et à la Région du Bounkani. Ils se verront confier au besoin une ou plusieurs des régions couvertes par le bureau régional du projet COSO. Leur mission s'étend principalement aux projets financés ou co-financés par la Banque mondiale et pourra s'étendre à autres projets et programmes.

Les activités du Consultant régional sont prises en charge par le projet COSO à partir de fonds qui y seront dédiés.

V. DUREE

La durée de la mission est d'un an renouvelable, au terme d'une prestation jugée satisfaisante.

VI. PROFIL RECHERCHE

Le Consultant devra répondre au profil ci-après décrit :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau BAC+5 dans au moins l'une des spécialités suivantes : Ingénierie, Economie, Agroéconomie, Economie rurale, Planification, Sciences sociales ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle générale d'au moins 5 ans ;
- Justifier d'une expérience spécifique d'au moins 3 ans dans des projets de développement financés ou co-financés par des Partenaires Techniques et Financiers ;

VII. METHODE DE SELECTION

Le recrutement sera effectué suivant la méthode de sélection de Consultant Individuel en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de projets d'investissement (FPI) de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017, en Aout 2018, Novembre 2020 et Septembre 2023. Le/la candidat (e) sera retenu (e) en fonction de ses qualifications et expériences pertinentes pour la mission à exécuter.

Une grille de sélection sera établie conformément aux termes de référence.

Les candidats intéressés sont invités à soumettre un dossier de candidature en langue française comprenant les éléments suivants :

- Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur du projet COSO ;
- Un curriculum vitae (CV) détaillé présentant au mieux les qualifications et expériences du candidat en lien le profil décrit ;
- Une copie des diplômes et attestations de travail pour les déclarations figurant dans le CV.

Le recrutement sera effectué en deux (2) phases :

- une phase de présélection des candidats en vue de l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour la mission au regard de l'analyse des CV reçus ;
- une phase de sélection par interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte.

Les candidats retenus à l'issue de la phase d'interview seront invités à une séance de négociation de leur contrat de travail.

VIII. CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés sont invités à soumettre un dossier de candidature en langue française adressé au Coordonnateur du Projet COSO **au plus tard le 21 octobre 2024 à 10 h 00**, sous pli fermé, en cinq (05) exemplaires (1 original et 4 copies), portant la mention : « **Recrutement de consultants régionaux en appui à la Coordination régionale des projets financés ou co-financés par la Banque mondiale et autres projets et programmes de développement** », et déposés à l'adresse géographique indiquée ci-après :

Il Plateaux, 7ème tranche, rue de la Résidence les Flamboyants, Tél. : 27 22 22 30 50 / 07 11 11 18 36.

Les dossiers reçus feront l'objet d'un enregistrement sur la fiche de réception ouverte à cet effet au secrétariat de l'Unité de Coordination du Projet COSO.

NB : Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour la phase des entretiens de sélection. Par ailleurs, les candidats ayant le statut de fonctionnaire devront, avant leur recrutement, se conformer aux dispositions des directives les concernant.